



Société Centrale Canine

pour l'amélioration des races de chiens en France

155 avenue Jean Jaurès - F 93535 Aubervilliers Cedex

T 0033 (0)1 49 37 54 00 - F 0033 (0)1 49 37 01 20 - W www.scc.asso.fr

Inscrit sous le N°

Le :

Cadre réservé à la S.C.C.

SCC-IMP /02-2003

**FEUILLE DE DECLARATION**  
pour l'inscription au  
**LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS (L.O.F.)**  
d'un CHIEN né à l'**ETRANGER** et **IMPORTE** en FRANCE

Ce formulaire doit être rempli en lettres capitales selon la procédure dont le détail figure au verso.

Race \_\_\_\_\_ Taille \_\_\_\_\_

Nom du chien \_\_\_\_\_ Sexe \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Nature du poil \_\_\_\_\_

Couleur de la robe et marques distinctives \_\_\_\_\_

Producteur \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Propriétaire déclarant  Monsieur  Madame  Mademoiselle  Autres (préciser)

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Père N°	Père N°	_____	Père N°	_____
	Mère N°	_____	Mère N°	_____
Mère N°	Père N°	_____	Père N°	_____
	Mère N°	_____	Mère N°	_____

Immatriculation au  
FICHER NATIONAL CANIN

N° tatouage \_\_\_\_\_

et / ou

N° de transpondeur ("puce")  
\_\_\_\_\_

Je soussigné certifie l'exactitude des présentes déclarations

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du demandeur

**INSTRUCTIONS AU VERSO**

# INSCRIPTION AU TITRE DE L'IMPORTATION

Cette inscription concerne les animaux nés à l'étranger déjà inscrits à un Livre Généalogique reconnu par la Fédération Cynologique Internationale (F.C.I.).

L'admission n'est effectuée qu'après confirmation par un expert français.

## A) Le propriétaire de l'animal doit :

Faire procéder à l'identification du chien par tatouage ou par transpondeur ("puce"), en vue de son inscription au Fichier Central Canin, par un vétérinaire habilité ou un tatoueur agréé.

Dans le cas d'un animal déjà identifié, provenant d'un pays de la Communauté Européenne (voir liste en annexe), le Fichier National Canin peut enregistrer le tatouage ou le S.I.E.V. le numéro de transpondeur ("puce") à condition de respecter la procédure suivante: faire procéder à la reconnaissance du tatouage ou du numéro de transpondeur par un vétérinaire qui remplira le 'Certificat Provisoire d'Identification lors d'importation ou échange intracommunautaire de carnivore domestique' (délivré par la S.C.C. ou le S.I.E.V. aux vétérinaires qui en font la demande)

retourner ce Certificat: à la S.C.C. (accompagné d'un titre de paiement de 7,62€) dans le cas d'un tatouage,

au S.I.E.V (112-114 avenue Gabriel Péri 94246 L'Haÿ les Roses Cedex) dans le cas d'un transpondeur

Se procurer auprès de la S.C.C. le présent imprimé ("Déclaration au Titre de l'Importation") et un formulaire d'Examen de Confirmation.

Les remplir très soigneusement, dater et signer, sans omettre d'indiquer le numéro d'identification par tatouage ou par transpondeur ("puce").

Présenter l'animal avec ces imprimés et son pedigree original à un expert confirmateur de la S.C.C. en vue de l'examen, lors d'une exposition ou séance de confirmation. L'expert mentionne obligatoirement sur le Formulaire d'Examen de Confirmation, le qualificatif précis qu'il attribue à l'animal.

Transmettre ces documents à la S.C.C., lorsque l'expert a émis un avis d'aptitude à la confirmation du chien, en y joignant le montant des frais de dossier.

- Pour les chiens d'origine allemande, il y a lieu de produire également le certificat de reconnaissance (ANERKENNUNG) délivré sur demande par l'organisme national (V.D.H. – Westfalendamm – 174 D 44141 DORTMUND)

- Pour les chiens d'origine néerlandaise, il y a lieu de produire également le certificat d'exportation (REGISTRATION CERTIFICATE) délivré par la société canine des Pays Bas (RAAD van BEHEER – Postbus 75901 – NL 1070 AX AMSTERDAM)

## B) La SOCIETE CENTRALE CANINE

Ouvre le dossier et procède à la vérification de la conformité.

Procède à l'inscription définitive au L.O.F. Cette inscription est matérialisée sur le pedigree par l'apposition du timbre de la S.C.C., l'indication du numéro d'identification par tatouage ou transpondeur et le numéro d'inscription au L.O.F.

Recueille l'avis du Club de Race

Le pedigree est alors adressé au propriétaire de l'animal, par Lettre Recommandée, conformément à la réglementation de la S.C.C. (délai 1 mois)

## ANNEXE

### ATTENTION

L'inscription au LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS au TITRE de l'IMPORTATION ne concerne pas les races dont le livre est fermé pour lesquelles une inscription au LIVRE D'ATTENTE (ex R.I.) est possible, à savoir (au 1/1/2003)

Groupes	Races	Age d'admissibilité en exposition
1 <sup>er</sup>	BERGER ALLEMAND	15 MOIS
	BERGER BELGE	12 MOIS
	GROENENDAEL	12 MOIS
	BERGER BELGE TERVUEREN	12 MOIS
	BERGER BELGE LAKENOIS	12 MOIS
	BERGER BELGE MALINOIS	12 MOIS
	BOUVIER DES FLANDRES	15 MOIS
2 <sup>e</sup>	ROTTWEILER	15 MOIS
	DOBERMANN	15 MOIS
	BOXER	12 MOIS

Groupes	Races	Age d'admissibilité en exposition
3 <sup>e</sup>	STAFFORDSHIRE BULL TERRIER	12 MOIS
	FOX TERRIER A POIL LISSE	12 MOIS
	FOX TERRIER A POIL DUR	12 MOIS
	BULL TERRIER	12 MOIS
	AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER (2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> génération)	12 MOIS
4 <sup>e</sup>	TECKEL A POIL LONG	12 MOIS
	TECKEL A POIL RAS	12 MOIS
	TECKEL A POIL DUR	12 MOIS
8e	ENGLISH SPRINGER SPANIEL	12 MOIS
	ENGLISH COCKER SPANIEL	12 MOIS
	AMERICAN COCKER SPANIEL	12 MOIS
9e	CANICHE	12 MOIS